

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'investissement à capital variable
Siège social: Immeuble Assurances Salim – Lotissement AFH/BC5
Bloc B – 3ème étage – Centre Urbain Nord-Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

4,251 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** aux guichets de la BANQUE DE L'HABITAT.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BH OBLIGATAIRE le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

SICAV BH PLACEMENT

Société d'investissement à capital variable
Siège social: Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5
Bloc B – 3é étage – Centre Urbain Nord-Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015, **SICAV BH PLACEMENT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

0,706 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** aux guichets de la BANQUE DE L'HABITAT.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BH PLACEMENT le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.